



COMMUNE DE LLAURO

N°22/2023

## ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

**Monsieur le Maire de LLAURO,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;

Vu la délibération en date du 07/07/2007 portant détermination des ratios d'avancement de grade ;

Vu l'arrêté en date du 29/06/2022 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion ;

### ARRÊTE

#### **Article 1 :**

Après examen de l'ensemble des agents promouvables, le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe est fixé comme suit pour l'année 2023 :

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel de l'agent	Nomination possible à compter du :
1. RAITZ Nicolas	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	28/10/2023
2. ....	.....	
3. ....	.....	
4. ....	.....	

**Article 2 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au Centre de Gestion des Pyrénées Orientales, afin que celui-ci en assure la publicité

Fait à LLAURO, le 28 septembre 2023

Le Maire  
Alain BÉZIAN

